

DYNAMIQUES

N°3

janvier 2000



Le contenu des articles qui paraissent dans « Dynamiques » n'engagent que leurs auteurs.

**La lettre de l'association sans but lucratif
Centre Local de Promotion de la Santé de Charleroi-Thuin**

EDITO

Le mois de janvier est traditionnellement le mois des vœux et des bonnes résolutions... En ce qui concerne les vœux, laissez-nous vous souhaiter une excellente année 2000 pleine de santé et, pourquoi pas, de collaborations à votre lettre de liaison Dynamiques... Pour ce faire, nous vous rappelons qu'il vous suffit de nous communiquer les informations que vous désirez partager, par fax, au 071/31.82.11. Du côté des bonnes résolutions, le groupe « évaluation » du CLPS-CT, vous propose, ci-joint, un **questionnaire d'évaluation du fonctionnement du CLPS-CT** que l'on vous demande de bien vouloir remplir et renvoyer, par fax, au 071/313.82.11. Celui-ci permettra d'évaluer vos attentes, votre participation et votre satisfaction pour une meilleure qualité des services proposés.

PHOTOMATON

L'Association des Diététiciens Indépendants de Charleroi (A.D.I.C.)

L'A.D.I.C. est constituée essentiellement de diététiciens indépendants exerçant dans la région du Grand Charleroi. Elle a pour objectif de promouvoir la diététique et la nutrition auprès du plus grand nombre. A cet effet, une de ses activités principales est l'aide à l'équilibre alimentaire. Cette action permet à tout un chacun de bénéficier d'un entretien privé avec un(e) diététicien(ne), pendant trente minutes, pour la modique somme de deux cent cinquante francs belges. Cet entretien se déroule au second étage de l'Espace Santé (ex-Gailly). La prise de rendez-vous se fait via le numéro de téléphone suivant : 071/33.11.55. Toute personne se posant des questions sur l'alimentation ou tout simplement soucieuse de sa santé est la bienvenue.

Jean-Paul LIBOTTE (A.D.I.C.)

Association des Diététiciens Indépendants de Charleroi
Boulevard Zoé Drion, 1—6000 Charleroi 22
☎ 071/33.11.55

A LA UNE

Dossier médical, dossier médical global, général, informatisé, ... Que de mots ! Pour quelle réalité ?

Chaque fois qu'un patient consulte un service médical,

dans le cadre de l'hôpital ou dans le cadre privé, spécialiste ou médecin généraliste, le médecin prend note dans le « dossier médical » des résultats de la consultation. Cela génère, pour un seul patient, un nombre important de « dossiers » qui tous contiennent chacun une partie des données à caractère personnel relatives à la santé. Cette pratique est très utile et nécessaire mais elle se révèle peu optimale et chère. Il est logique d'imaginer un « lieu » où serait globalisé l'ensemble de ces données tout en garantissant formellement le respect des règles de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Seul le médecin de famille accompagne le patient dans toutes les étapes de sa vie. Il est logique que ce soit chez lui que soit conservée physiquement l'intégralité des informations médicales de ce patient; son dossier médical global ou général.

Ce dossier contiendra les données administratives, l'anamnèse, les antécédents, les facteurs de risque, les différents rapports des spécialistes, les examens réalisés ainsi qu'un volet de notations personnelles et transitives issues de la réflexion du médecin qui sera garant de la confidentialité de ces données. Les différentes fonctions de ce dossier seront notamment : symbolique (symbole du lieu personnel et continu entre le médecin et le patient qui lui fait confiance), optimisation de la qualité des soins (garantie de continuité, de synthèse; surveillance des facteurs de risque et de prévention; coordination et transmission des informations; préservation de la qualité tout en diminuant le coût) et médico-légale. D'une façon générale, le dossier médical global centralisé chez un médecin généraliste référent, librement choisi par le patient, permet d'optimiser la qualité des soins tout en permettant de réaliser des économies.

Le législateur l'a bien compris puisque, depuis mai 1999, toute personne de 60 ans peut demander au médecin généraliste de son choix de gérer son dossier médical global (DMG). Cette démarche lui procurera un avantage financier : réduction de 30 % sur le ticket modérateur pour toute consultation chez le médecin de famille choisi. Dans le nouvel accord médico-mutuelliste est prévue l'extension de ce système à d'autres catégories de patients pour les visites à domicile et pour tous les patients et toutes les prestations dans quatre ans.

*Jean-Pierre ROCHET
(Société Scientifique de Médecine Générale)*



CARTE BLANCHE

Mandataire public et promotion de la santé : quelques écueils à éviter ...

Un mandataire public a-t-il un rôle à jouer, au sein de sa commune, en matière de promotion de la santé ? Si je recours au mode interrogatif pour introduire cette carte blanche, n'y voyez pas la main du hasard, mais plutôt le souci de mettre en lumière un questionnement qui, à de multiples reprises, a accompagné mon action militante.

La première difficulté—et non la moindre—consiste à accueillir l'adhésion de ses collègues sur la pertinence à s'engager sur le terrain de la santé, car pour beaucoup d'entre eux les « véritables » priorités se trouvent ailleurs. Pourtant, je suis persuadé que le niveau communal est, et restera longtemps encore, l'échelon de pouvoir le plus proche du citoyen.

Nous ne disposons évidemment pas des compétences techniques requises—même si une formation (para)médicale est un atout non négligeable—pour mener seul des actions de santé de nature communautaire, mais je suis convaincu que nous sommes l'aiguillon indispensable pour faire passer un message auprès d'un public que nous connaissons parfaitement. D'autres obstacles ralentissent la progression de ce type de dossiers auprès des décideurs politiques locaux. Je pense d'une part à la nécessité d'inscrire les campagnes de sensibilisation dans la durée, d'autre part à l'absence de moyens

probants d'évaluation de l'action menée sur le terrain, alors que la tendance est à l'obligation de résultats rapides et visibles.

La pérennité de tels programmes doit être assurée par la mise à la disposition d'un minimum de moyens humains et financiers récurrents en vue de soutenir, encadrer et impulser les interventions issues du terrain.

Un paradoxe supplémentaire s'ajoute à ces quelques difficultés rencontrées. Il apparaît nettement que ce sont les citoyens, sensibilisés à prendre leur santé en main, qui répondent prioritairement à nos sollicitations, alors que les personnes défavorisées et exclues ont d'autres préoccupations et se sentent, assez logiquement, peu concernées, par exemple, par la recherche d'une alimentation équilibrée, voire d'un suivi médical préventif.

Je terminerai ces quelques lignes en précisant que toutes ces difficultés s'estompent devant la richesse des contacts, la disponibilité et les compétences qui existent au sein des groupes de bénévoles, professionnels de la santé ou non, qui oeuvrent régulièrement sur le terrain.

Albert DURIAU

(Président du C.P.A.S. et Conseiller communal à Manage)



CLPS INFO

- ? Une **nouvelle permanence décentralisée** du CLPS-CT a été mise en place. Elle a lieu à **Sivry-Rance** et est assurée du lundi au vendredi, de 8 à 17 h, dans les locaux d'Oxyjeune : 116, Grand'Rue à 6470 Rance.
Contact : Valérie DEFLORENNE ☎060/41.22.53 ou 060/41.26.00
- ? Les **documents** édités par le **Réseau Francophone International de Promotion de la Santé (RéFIPS)** sont maintenant en vente au CLPS-CT. Trois titres sont disponibles : « Promouvoir la Santé / Réflexions sur les théories et les pratiques », « Connaître et surveiller pour agir sur la santé des populations » et « Planifier pour mieux agir ».
Infos : CLPS-CT, Centre de ressources ☎071/33.02.29
- ? Depuis novembre 1999 et jusqu'en juin 2000, l'asbl Question Santé et le CLPS-CT organisent, à Charleroi, une **formation** destinée aux **professionnels en relation avec les personnes âgées**. « **Equilibre** », c'est son nom, propose trois modules de cinq matinées : « Vieillesse », « Environnement intérieur et extérieur » et « Communication ». Prix par module : 1.500 fb.
Infos : CLPS-CT, Viviane VANDENBERG ☎071/33.02.29
- ? Le 14 février 2000, l'asbl Cultures & Santé et le CLPS-CT mettent sur pied une **journée de découverte de matériel didactique et d'initiation à l'animation santé**. Celle-ci s'adresse à toute personne désireuse de réaliser des animations santé auprès d'un **public immigré et/ou socio-économiquement fragilisé**. La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire.
Infos : CLPS-CT, Viviane VANDENBERG ☎071/33.02.29



AGENDA

- ? Le 28 janvier 2000, le centre de planning familial « Le Terril » organise une **conférence** sur la **RU 486, technique abortive médicamenteuse appliquée en France dans le cadre de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse**, avec la participation d'une équipe de médecins de l'Hôpital de la Fraternité de Roubaix. Cette conférence se déroulera de 13 h 30 à 17 h, à la salle de la Ruche Verrière, au n°3 de la rue Balizeau à 6042 Lodelinsart.
Infos : « Le Terril », Michèle LERYCKE ☎071/32.94.97